

PRÉSENCES :

M. Michel Castonguay
Mme Chantal Thibodeau
M. Claude Hudon
M. Réal Pelletier
M. Marc-André Rioux
M. Gilbert Bélanger

ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes sont autorisés pour un montant total de 206 069,59 \$.

AUTORISATION / COLLOQUE RÉGIONAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de mesdames Chantal Thibodeau et Francine Boivin pour participer au colloque régional de la sécurité civile qui se tiendra à Québec le 15 octobre prochain.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CERCLE DE FERMIÈRES

Il a été résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 350 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'année 2009.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-2009

Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 253-2009 décrétant un programme d'accès à la propriété accordant un crédit de taxe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME 9111-3415 QUÉBEC INC.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme 9111-3415 Québec Inc. concernant la diminution des marges de recul sur les distances séparatrices entre un bâtiment d'élevage et les bâtiments non agricoles.

La dérogation consiste à permettre à la Ferme 9111-3415 Québec Inc. de diminuer les marges de recul sur les distances séparatrices concernant son bâtiment d'élevage dans le but d'augmenter son cheptel de 225 à 321,4 unités animales.

Un avis public paraîtra dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que lors de la séance régulière, devant se tenir le 1^{er} octobre 2009 à 20 h, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la Ferme 9111-3415 Québec Inc. Toute personne concernée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra à 19 h 30..

DÉPLACEMENT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2009

ATTENDU QUE la période accordée pour la production des déclarations de candidatures se termine le 2 octobre 2009;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit attendre que la majorité des candidats élus ait prêté serment pour avoir le droit de siéger;

EN CONSÉQUENCE, il a été résolu à l'unanimité de déplacer la réunion du 5 octobre au jeudi 1^{er} octobre à 20 heures.

ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC

Il a été résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soumet le projet « Amélioration de la bibliothèque municipale »;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désigne madame Cécile Morin, directrice générale, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies autorise madame Cécile Morin, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de madame Cécile Morin, directrice générale, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies autorise madame Francine Boivin, secrétaire trésorière adjointe, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Amélioration de la bibliothèque municipale »

AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATIONS ET DE RADIODIFFUSION ET EXEMPTION DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE BÂTI D'ANTENNES DE VIDÉOTRON LTÉE SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Il a été résolu à l'unanimité d'exempter le projet soumis par Vidéotron Ltée de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE (AGENT) RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION DE SYSTÈMES D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATIONS ET DE RADIODIFFUSION

Il a été résolu à l'unanimité de désigner madame Cécile Morin à titre d'agent dans le cadre de l'application de la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU CÂBLÉ DANS LE SECTEUR PATRIMONIAL DE LA SEIGNEURIE DES AULNAIES

Il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Michel Castonguay et la directrice générale, madame Cécile Morin à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, la convention pour l'enfouissement du réseau câblé dans le secteur patrimonial de la Seigneurie des Aulnaies.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

Il a été résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la présentation du projet au programme FCCQ par SNC-Lavalin.
- de demander au MAMROT un taux d'aide financière accru au programme FCCQ pour la réalisation du projet d'aqueduc, d'égoûts, de voirie et de traitement des eaux usées;
- que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2008

La directrice générale dépose le rapport des indicateurs de gestion 2008, tel que demandé par le MAMROT.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21h45 puisque l'ordre du jour est épuisé.